



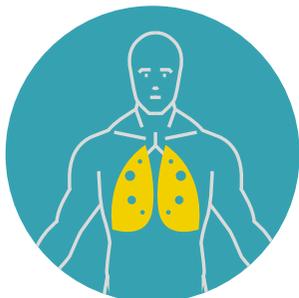
LE RADON DANS VOTRE HABITATION



LE RADON, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Définition :

Le radon est un **gaz radioactif d'origine naturelle**, présent dans la croûte terrestre (particulièrement dans les sols granitiques). Il est inodore et incolore et se diffuse dans l'air, à très faible concentration.



Quels sont les risques ?

Il est la 1^{re} source d'exposition de l'homme aux rayonnements ionisants d'origine naturelle. Depuis 1987, le Centre international de recherche sur le cancer de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a reconnu le radon comme cancérigène pulmonaire certain pour l'homme. En France, il est la 2^e cause de cancer du poumon derrière le tabac. L'exposition simultanée au radon et à la fumée de cigarette augmente significativement le risque de décès.

Qu'est-ce qui favorise sa présence ?

Le radon se concentre dans les locaux fermés et résulte de nombreux paramètres comme par exemple :

- ▶ **des caractéristiques du sol** (concentration naturelle, présence d'un sous-sol en terre battue, présence de fissures dans la roche) ;
- ▶ **des caractéristiques du bâtiment** (procédé de construction, fissuration de la surface en contact avec le sol, système d'aération, etc.) ;
- ▶ **de l'installation de menuiseries étanches** sur des bâtiments anciens sans dispositif d'aération ;
- ▶ **le mode de vie des occupants** vis-à-vis de l'aération des locaux.



QUELLES SOLUTIONS POUR DIMINUER LE TAUX DE RADON DANS MA MAISON ?

Les techniques

Quand la mesure indique une concentration élevée de radon (supérieure à 300 Bq/m³), il est souhaitable de chercher à la réduire et pour cela il faut identifier les facteurs favorisant sa présence. Il est possible d'agir sur trois paramètres :

- ▶ **améliorer l'étanchéité** entre le sol et votre habitation pour limiter l'entrée du radon ;
- ▶ **améliorer la ventilation** de votre logement afin d'assurer un balayage d'air efficace et diluer la présence du radon ;
- ▶ lorsque le chauffage est un système par combustion (cheminée, poêle, chaudière...), **créer une entrée d'air frais** spécifique.

SUIS-JE CONCERNÉ ?

La région Nouvelle-Aquitaine est exposée au radon. L'Institut de radioprotection en sûreté nucléaire (IRSN) a identifié le potentiel d'exposition de chaque commune selon 3 niveaux appelé « potentiel radon » (en application de l'Arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français).

Pour connaître le potentiel radon de chaque commune : www.irsn.fr



Tarif d'un dosimètre et de son analyse en laboratoire : à partir de 15€

Comment le mesurer ?

1

Procurez vous un dosimètre (conforme aux normes NF ISO 11665-4)

2

Installez-le chez vous pendant 2 mois entre octobre et avril

3

Envoyez votre dosimètre au laboratoire pour analyse (incluse dans le test) dans l'enveloppe prévue à cet effet.

À savoir : lorsque le bien est mis en vente ou en location, le potentiel radon de la commune doit être indiqué dans le cadre de l'Information des acquéreurs et locataires (IAL), décret 2018-434 de juin 2018.

Si aucune contrainte réglementaire n'existe pour les habitations, diminuez cependant au maximum le taux de radon.

>> 300 Bq/m³
seuil recommandé

POTENTIEL RADON

- Zone 1 : Faible
- Zone 2 : Faible mais avec des facteurs géologiques pouvant faciliter le transfert du radon.
- Zone 3 : Modéré à élevé



Être en zone 2 ou 3 n'implique pas systématiquement un taux de radon élevé, pour en être sûr, il faut le mesurer !

EN PRATIQUE



Intervenez seul :

- ▶ Diluez le radon en **aérant fréquemment**, le matin avant de commencer la journée et le soir.
- ▶ **Bouchez toutes les fissures** des planchers et des murs, le passage des canalisations, le long des plinthes, afin d'améliorer l'étanchéité entre la partie habitable et votre sous-sol (ou cave, ou vide-sanitaire...).
- ▶ **Ventilez votre sous-sol** (ou cave, ou vide-sanitaire...), de façon permanente et avec de l'air provenant de l'extérieur.



Avec l'aide d'un professionnel :

- ▶ Dans le cadre d'une **rénovation énergétique** de votre habitation, vous pouvez prendre contact avec l'Espace Info Energie de votre département, les conseillers FAIRE sauront vous guider dans vos démarches, afin de trouver des professionnels appropriés.
- ▶ Dans le cadre d'une **construction neuve**, soit il y a un vide sanitaire, soit il s'agit de prévoir une membrane anti-radon normalisée (NF ISO 11665-10), afin d'assurer une bonne étanchéité entre le sous-sol et la partie habitable.



La mise en œuvre d'actions permettant de réduire son exposition au radon améliore de manière plus générale la qualité de l'air intérieur de son logement et peut être engagée lors de l'amélioration des performances énergétiques de son habitat.

POUR ALLER PLUS LOIN, CONSULTEZ LES SITES :

<https://www.irsn.fr> et dans la rubrique :
Comment-reduire-son-exposition-au-radon

- ▶ Toutes les actions à mettre en œuvre pour lutter contre le radon sont explicitées.

<https://www.cstb.fr>

- ▶ Cadre réglementaire, diagnostics, fiches techniques, éléments de remédiation.

<https://www.asn.fr>

- ▶ Fiches techniques, listes d'organismes agréés dans les mesures de radioactivité.

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/risque-radon> :
Respirez-vous du radon dans votre habitat ?

- ▶ Tous les conseils de prévention et les missions de l'ARS

<http://www.georisques.gouv.fr/etat-des-risques-naturels-miniers-et-technologiques>

- ▶ Fiche d'information sur le risque radon mise en ligne sur Georisques



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

15 rue Arthur-Ranc – CS 60539 – 86020 Poitiers cedex

Tél : 05 49 55 63 63 - Fax : 05 49 55 63 01 / Mail : mte.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

Directrice de publication : Alice-Anne Médard - Chef de projet : Eric Tibi

Rédaction : Alexandra Besnard - Avec la collaboration du Cerema et de l'ARS NA